

SELONGEY

CHAMPIONNAT NATIONAL

FSGT



Route / CLM

Critérium national
des écoles de vélo

4 ET 5 JUILLET 2026

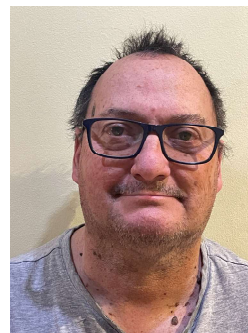


SGO
DIJON

MATERIEL-VELO.COM 



Mot du Président du Comité de Côte d'Or



C'est avec un grand honneur que le comité de côte d'or accueille le championnat national de vélo route.

Traditionnellement terre de cyclo-cross nous essayerons de faire un beau championnat sur le site de la commune de Selongey.

Ce championnat est important pour le comité et ses adhérents car la dernière organisation date de 1974.

Je remercie la commune de Selongey pour la confiance qu'il nous accorde et le Sco Dijon qui souhaite vous proposer un beau week-end sportif.

Je suis certain que la commission cycliste et tous les clubs du comité mettront toutes leurs forces pour le bon déroulement de cette manifestation.

Enfin n'oublions pas de remercier tous les bénévoles qui œuvreront sur le site pour que cette manifestation se fasse dans le respect, la convivialité et la joie.

Bienvenue à Selongey et bonne chance à tous les participants et participantes.

Le président du comité,
Dominique Beudet

Mot du Vice Président Du SCO Dijon



SELONGEY, TERRE DE VELOS les 3,4 et 5 juillet 2026

Après avoir organisé les championnats de Bourgogne Franche Comté de cyclisme Elite et Féminines FFC en 2023, place au Championnat National Route de la FSGT

Fort de mon expérience en matière d'organisations, il me devait de répondre présent avec notre équipe de bénévoles, à l'appel du Comité Départemental FSGT, organisateur de l'épreuve, à l'aide et les besoins indispensables pour une telle organisation.

Ces trois jours de compétitions devrait attirer à Selongey plus de 500 participants venus de toute la France toutes catégories confondues et ainsi participer à mettre en valeur le tissu local de la commune.

Il nous faut remercier encore la ville de Selongey qui nous accueille depuis de nombreuses années, ainsi que l'ensemble de notre comité d'organisation qui fera encore rayonné notre discipline dans notre beau département.

BONS CHAMPIONNATS

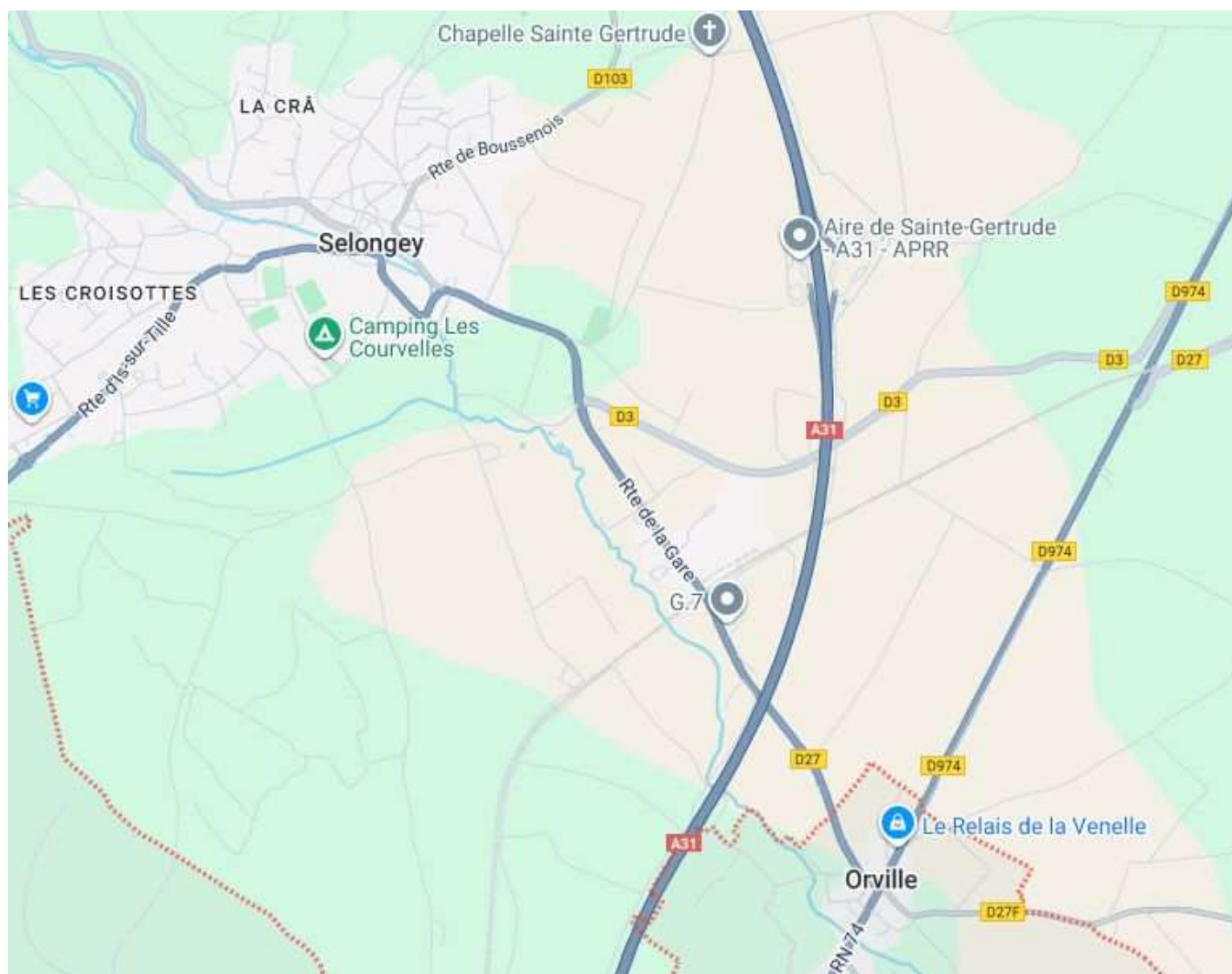
Bernard MARY

ACCES

VENIR à SELONGEY

DE PARIS:
SORTIE 5 SELONGEY / IS S/ TILLE / TIL CHÂTEL

DE DIJON:
Par la D974



CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE ET CONTRE-LA-MONTRE 3 - 4 et 5 juillet 2026

Fédération Sportive
& Gymnique du Travail

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19
accueil@fsgt.org



www.sportetpleinair.fr
www.fsgt.org

@FSGTofficial

ACCUEIL

remise des dossards et transpondeurs:
à la salle des fêtes rue Henri Jevain

Vendredi de 15 h à 19h00

- CLM individuel
- écoles de vélo
- cadets et minimes.

Samedi de 7h30 à 18h30

- écoles de vélo
- cadets / cadettes
- minimes G/F
- CLM par équipes
- anciens / super-anciens
- juniors / féminines

Dimanche de 8h 30 à 13h30

- vétérans / super-vétérans
- espoirs
- seniors

PROGRAMME

Vendredi :

18h30 championnat clm individuel 20kms départ toutes les 30 secondes

20h00 remise récompenses au podium d'arrivée

Samedi :

8h30 épreuve minime Garçon 2 tours 43kms

8h32 épreuve minime Fille 2 tours 43kms

10h00 épreuve école de vélo route

11h30 épreuve école de vélo sprint

13h00 épreuve cadet 3 tours 64,5kms

13h03 épreuve cadette 2 tours 43kms

14h00 épreuve école de vélo gymkhana

16h00 championnat clm équipe de 2 1 tour 21,5 kms départ toutes les 2 minutes

18h00 remise récompenses à la salle des fêtes rue Henri Jevain

Dimanche :

8h00 épreuve ancien 3 tours 64,5km

8h02 épreuve super ancien 3 tours 64,5kms

10h15 épreuve junior 3 tours 64,5kms

10h18 épreuve féminine 3 tours 64,5kms

12h30 épreuve vétéran 4 tours 86kms

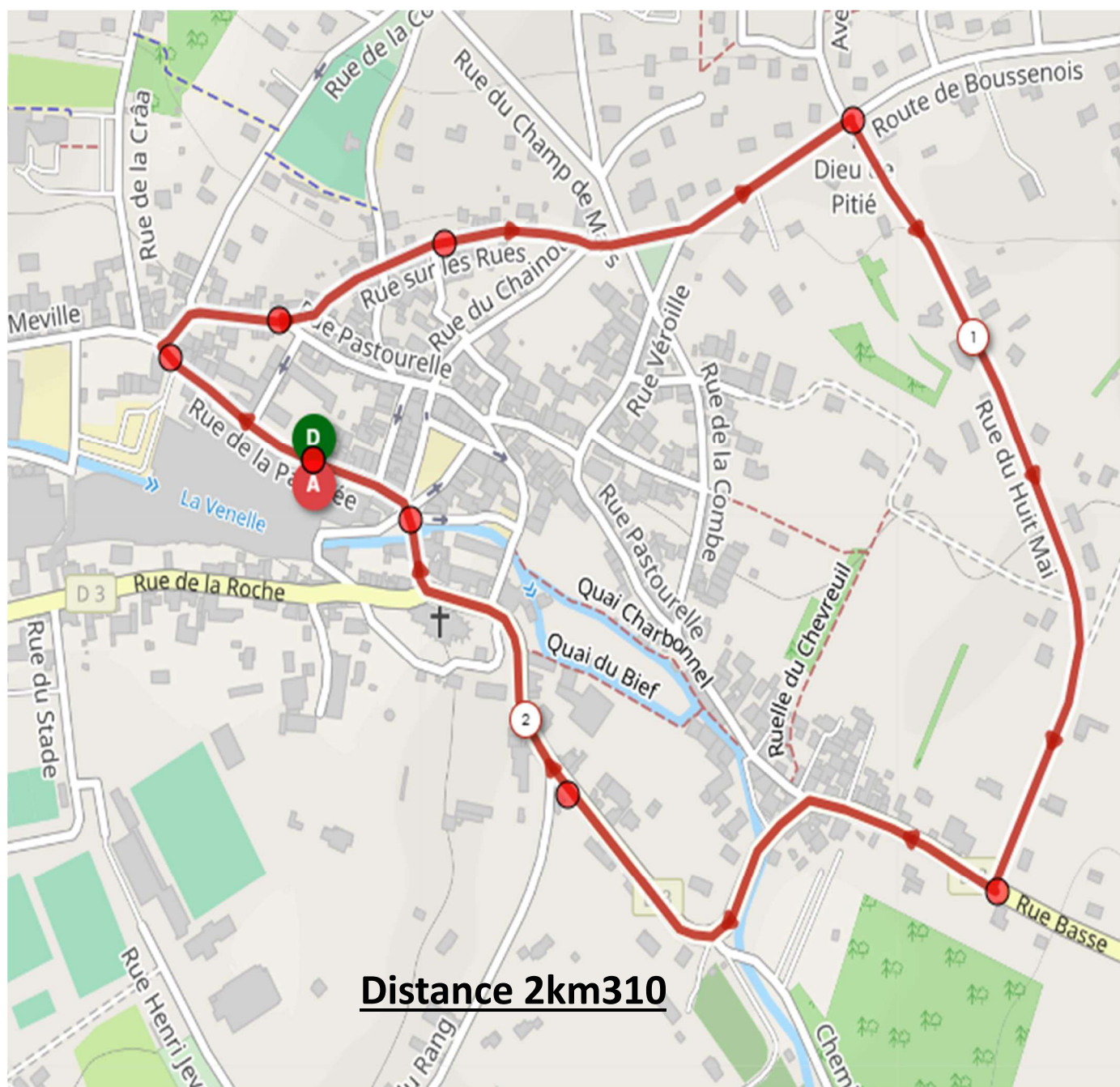
12h33 épreuve super vétéran 4 tours 86kms

15h30 épreuve senior 5 tours 107,5kms

15h33 épreuve espoir 5 tours 107,5kms

18h30 remise récompenses à la salle des fêtes rue Henri Jevain

PARCOURS DES ECOLES DE VELO



Puceron G/F 0,100 km

Moustique G/F 1 tour 2,31 km

Dont 1km neutraliser

Poussin G/F 1tours 2,31 km

Pupilles G/F 2 tours 4,62 km

Benjamin G/F 4 tours 9,24 km

CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE ET CONTRE-LA-MONTRE 3 - 4 et 5 juillet 2026

Fédération Sportive
& Gymnique du Travail

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19
accueil@fsgt.org

   
@FSGTofficial

www.sportetpleinair.fr
www.fsgt.org

Jeux du critérium national route 2026

Pucérons :

- Jeu n°4 : Slalom simple
- Jeu n° 2 : Passage étroit
- Jeu n° 23 : Passage dans le rond
- Jeu n° 17 : Simple huit

Moustiques et Poussins :

- Jeu n° 4 : Slalom simple
- Jeu n° 1 : Entonnoir
- Jeu n° 23 : Passage dans le rond
- Jeu n° 17 : Simple huit
- Jeu n° 6 : Slalom inégal
- Jeu n° 38 : Barre tombée

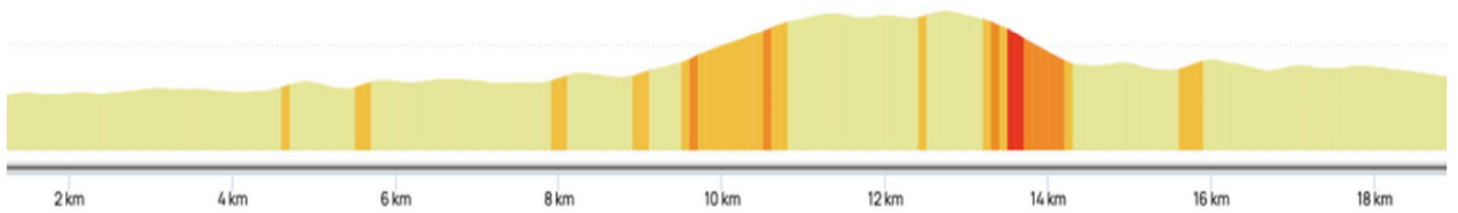
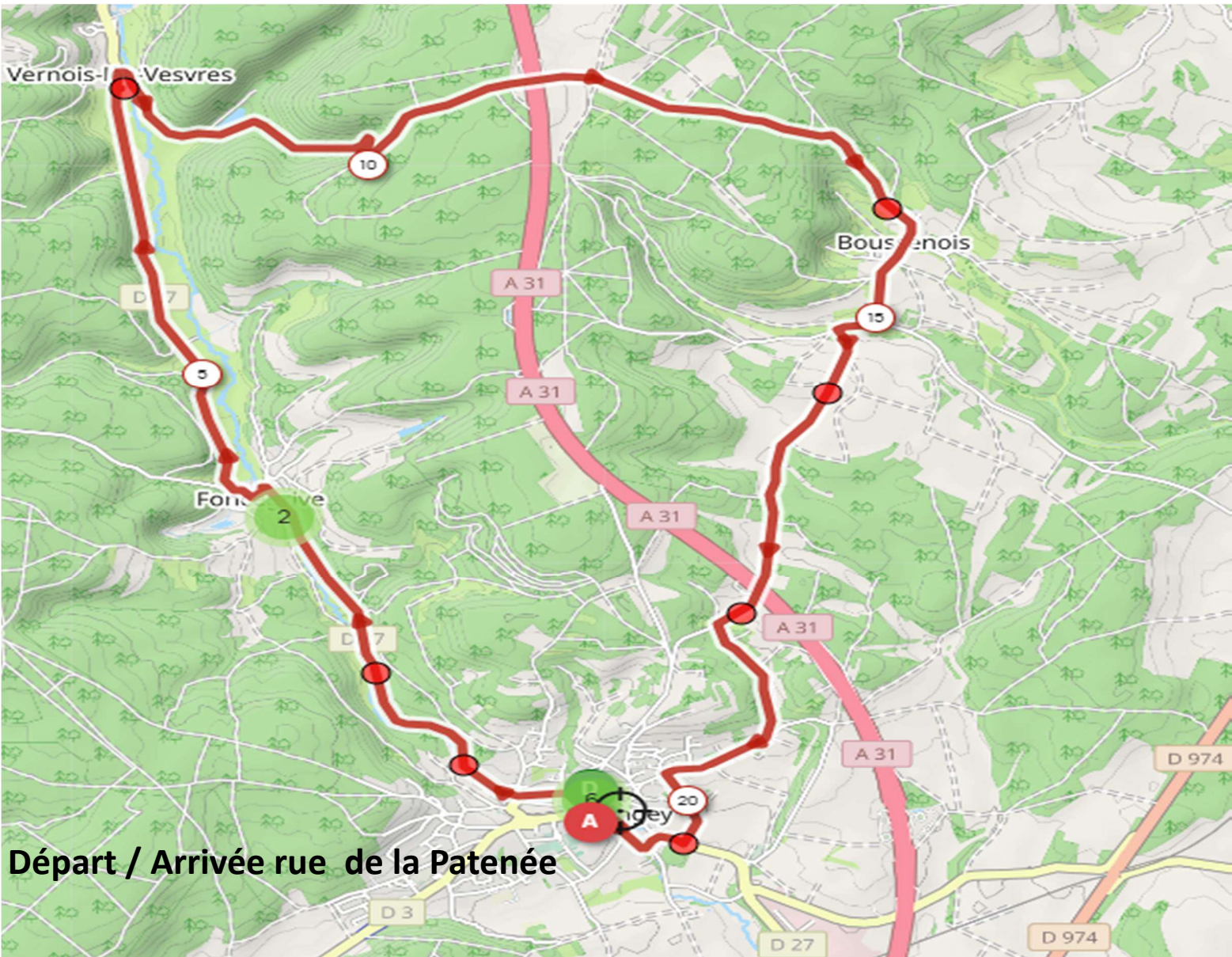
Pupilles et Benjamins :

- Jeu n° 12 : Slalom quilles sous pédalier
- Jeu n° 30 : Elastique
- Jeu n° 23 : Passage dans le rond
- Jeu n° 19 : Double huit
- Jeu n° 24 : Prise et pose bidon
- Jeu n° 7 : Slalom irrégulier fléché
- Jeu n° 38 : Barre tombée

PARCOURS DE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

PARCOURS DE CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE DE 2

PARCOURS DE MINIME G/F A SUPER ANCIEN-NE



21,5km

CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE ET CONTRE-LA-MONTRE 3 - 4 et 5 juillet 2026

Fédération Sportive
& Gymnique du Travail

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19
accueil@fsgt.org


@FSGTofficial

www.sportetpleinair.fr
www.fsgt.org

RESTAURATION - RÉSERVATIONS

COMITÉ :

RESPONSABLE :

NOMPrénom

Adresse

VENREDI SOIR	SAMEDI MIDI	SAMEDI SOIR	DIMANCHE MIDI
CHILI COM CARNE 2 SORTES DE FROMAGES TARTE AUS POMMES PAIN EAU	CRUDITES DU JOUR ROTI DE PORC SALADE DE POMMES DE TERRE FROMAGE TARTE AUX FRUITS PAIN EAU	CRUDITES DU JOUR EMINCES POULET PATES 2 SORTES DE FROMAGE FONDANT CHOCOLAT AVEC SA CREME ANGLAISE PAIN EAU	CRIDITES DU JOUR ROTI DE DINDE AUX HERBES SALADE DE RIZ FROMAGE CAKE AUX FRUITS PAIN EAU

AUTRES BOISSONS NON COMPRISES

Vendredi 3 juillet 2026

Soir 20h30 Nombre [.....] x 12,50 Euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 7,50 Euros :

Samedi 4 juillet 2026

Midi 10h30 à 14h30 Nombre [.....] x 12,50 Euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 7,50 Euros :

Soir 20h30 Nombre [.....] x 12,50 Euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 7,50 Euros :

Dimanche 75 juillet 2026

Midi 10h30 à 14h30 Nombre [.....] x 12,50 Euros :

Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 7,50 Euros :

Total :

Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement établi à l'ordre du **SCO DIJON**

A retourner avant le 18 juin 2026 à : Dominique Beudet 40 RUE PRINCIPALE 21110 AISEREY

06 82 36 32 68 dombeudet@hotmail.fr

CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE ET CONTRE-LA-MONTRE 3 - 4 et 5 juillet 2026

HERGEMENTS

Voici des liens pour vous aider à trouver les hôtels disponibles :

- les listes des hotels des villes et villages proches de Selongey :

[Hotel Foncegrive](#) (21) situé à 3.31 km de Selongey

[Hotel Orville](#) (21) situé à 3.42 km de Selongey

[Hotel Bousseinois](#) (21) situé à 4.95 km de Selongey

[Hotel Crécey-sur-Tille](#) (21) situé à 5.38 km de Selongey

[Hotel Villey-sur-Tille](#) (21) situé à 5.90 km de Selongey

- les hotels de la préfecture de la Côte-d'Or : [Hotel Dijon](#)

- les logements des autres villes de la Côte-d'Or : [Côte-d'Or](#)

[Cliquer ici pour charger la carte des hôtels de Selongey](#)

[Camping Les Courvelles](#) Rue Henri Jevain , 21260 Selongey

Office de Tourisme

Place de la République, Is-sur-Tille 8,96 km de Selongey

Location chambres d'hôtes Selongey : [Gites.fr](#)



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT - ROUTE

SAISON 2026

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficial

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRETARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woiffard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT

DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT ROUTE 2026

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification : Les sélections se font uniquement par le Comité ou la Commission cycliste.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié-es FSGT ayant repris leur licence 2026 avant le 1er avril 2026.

MINIMES (F/G) NE-ES EN 2012 ET 2013

CADET-TES NE-ES EN 2010 ET 2011

JUNIORS NE-ES EN EN 2008 ET 2009

ESPOIRS NE-ES ENTRE 2004 ET 2007

SENIORS NE-ES ENTRE 1987 ET 2003

VETERANS NE-ES ENTRE 1977 ET 1986

SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1967 ET 1976

ANCIENS NE-ES ENTRE 1966 ET 1957

SUPER ANCIENS NE-ES 1956 ET AVANT

FEMININES DE JUNIORS A SUPER ANCIENNES

SONT REGROUPEES EN UNE SEUL EPREUVE

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 2026.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.**

Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Tout licencié FSGT ayant eu une autre licence cycliste dans une autre fédération (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) lors de l'année N-1, est considérée comme multi licencié pour le championnat fédéral route.

Pour pouvoir être qualifié au championnat national route 2026, chaque licencié-e FSGT et multi-licencié-e devra justifier sa participation à huit (8) épreuves, ce chiffre ramené à cinq (5) pour les minimes G/F et les cadets G/F d' épreuves Vélo F.S.G.T (route, clm, cyclo-cross, vtt, xc marathon, piste, gravel, vae, deux (2) épreuves du championnat Race E-cyclisme au maximum, deux (2) organisations au maximum) dont 50% de la spécialité route du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental (route) ou régional (route) ou inter-régional (route) de la saison en cours.

Si un de ces championnats a lieu après le 1er juin 2026, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées.

Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

Pour les épreuves à étapes une seule étape par jour est prise en compte.

Des dérogations sont possibles pour les cas qui suivent :

Annulation d'épreuve déclarée au calendrier une (1) maximum.

Sur justification par un certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements.

Pour 2026, tout coureur-euse classé OPEN 1 ou dans une catégorie supérieure FFC, quelle que soit la discipline, en 2023, 2024, 2025 ne pourra se voir délivrer une licence FSGT des activités vélo y compris tout coureur ayant totalisé plus de 200 points au classement national FFC route en 2023 et 2024 (plus de 100 points pour les féminines).

Ne pourra pas participer à ce championnat :

- Tout coureur Homme possédant plus de 200 pts et 100 pts pour les femmes au classement national route FFC 2025

- Tout.e coureur.euse doublement licencié.e FSGT/FFC qui atteint en cours de saison plus de 200 points pour les hommes et 100 points pour les féminines et cadets,
- Tout coureur cadet G/F possédant-e plus de 100 points au classement national route FFC 2025
- Tout coureur-euse ayant totalisé-e plus de 400 points au classement de la Coupe de France VTT FFC.
- Tout coureur-euse comptant des points au classement de la Coupe de France FFC de cyclo-cross au 31/12/2025.
- Tout coureur-euse figurant-e sur une liste d'athlètes de haut niveau au cours des 3 dernières années.
- Tout coureur-euse classé-e 1ère catégorie, Open 1 FFC quelle que soit la discipline au cours des 3 dernières saisons

Chaque coureur-euse devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets

Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN (1) de Championnat National du coureur-euse concerné-e.

ENGAGEMENT :

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 25 MAI 2025 ET AVEC POUR CLÔTURE LE 12 JUIN 2026. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR MODIFIER L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

TARIF D'ENGAGEMENT : 14€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier en ligne prévu à cet effet **avant le 20 juin 2026**.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire les coureurs dans l'ordre préférentiel.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

MATERIEL :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, *les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites*.
- Le développement maximum sera de 7,01 m pour les minimes garçons et filles (un contrôle sera effectué).
- Le développement des cadets et cadettes est libre.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits, ainsi que les vélos de contre la montre et de cyclocross.
- Les adaptateurs sont interdits.

PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **2026 (annuelle)** dûment remplie avec : la photo et le timbre fédéral et avec l'assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise.

Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).

IL SERA DEMANDE UN CHEQUE DE CAUTION DE 70 EUROS POUR LE RETRAIT DU TRANSPONDEUR.

UN CHEQUE PAR TRANSPONDEUR.

DEROULEMENT DES EPREUVES :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| * Minimes = 40km | * Seniors = 100km |
| * Minimes Féminines = 30km | * Vétérans = 80km |
| * Cadets = 60km | * Super Vétérans = 70km |
| * Cadettes = 40km | * Anciens = 60km |
| * Juniors = 80km | * Super Ancien = 60km |
| * Espoirs = 90km | * Féminines = 60km |

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1er engagé du 1er comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1er engagé du 2ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1er du 3ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2ème engagé du 1er comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2ème engagé du 2ème comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, etc.

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter-régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous les concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent

(Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

UTILISATION DE LA ROUTE :

Le régime de la circulation est à usage exclusif et temporaire à la circulation.

La circulation est arrêtée au passage de la voiture ouvreuse jusqu'à un 15 minutes au passage de la voiture balai. Au-delà du passage de la voiture balai, il y a obligation de rester à droite de la route, de ne pas couper dans les virages, de ne pas dépasser la ligne médiane de la route. Tous coureurs ne respectant pas ces consignes données seront déclassés.

CHANGEMENT DE MATERIEL :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit entre équipiers.

Il n'y a plus de voiture neutre sur les épreuves, ni de voiture de comité.

RAVITAILLEMENT :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une ou deux zones fixées par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Pour des raisons climatiques, et sur décision des commissaires il pourra être autorisé sur tout le parcours sauf à 1 km avant et après de la ligne d'arrivée.

RECOMPENSES FEDERALES :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion fédéral, les trois premiers une médaille fédérale.

Ce maillot ne pourra pas être modifié par une ou des publicités ou logos quels qu'ils soient.

En cas d'absence d'un concurrent (H/F) a la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données a une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue du comité ou de club, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "champion fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve.

Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs (Homme ou Femme) de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

ECHAUFFEMENTS :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Tout sportif inscrit sur la liste des engagés du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il est présent sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve que son nom ou dossard y est inscrit, (un dirigeant ou parent de mineur peut vérifier cette inscription).

Il-elle sera pris en charge par une escorte.

Pour les mineurs, un parent peut être présent ou le représentant légal, peut accompagner le sportif.

La non-présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

Fraude technologique (dopage mécanique):

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un ou des coureurs qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés.

Une procédure disciplinaire sera engagée, article 19 bis du règlement National

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet de sanctions (Article 19 bis du règlement National).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ARTICLE 23 DU REGLEMENT NATIONAL :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.
- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

COMPORTEMENT SUR LES EPREUVES ARTICLE 24 DU REGLEMENT NATIONAL :

Les comités sont responsables de leurs coureurs et dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné par la non-participation aux futurs championnats nationaux.

SANCTIONS :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

RECLAMATION :

Toute réclamation après une épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

**COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT.
14&16 RUE DE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX**



FSGT
— 1934 - 2024 —



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT
CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL
SAISON 2026

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficial

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRÉTARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woiffard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL 2026

1. Qualification :

Les sélections sont départementales, aucune sélections régionales ou de clubs.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié-e-s FSGT **ayant repris-e leur licence avant le 1er avril 2026.**

CADET-TES NE-ES EN 2010 ET 2011

JUNIORS NE-ES EN 2008 ET 2009

ESPOIRS NE-ES ENTRE 2004 ET 2007

SENIORS NE-ES ENTRE 1987 ET 2003

VETERANS NE-ES ENTRE 1977 ET 1986

SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1967 ET 1976

ANCIENS NE-ES ENTRE 1966 ET 1957

SUPER ANCIENS NE-ES 1956 ET AVANT

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 2026.

Tout licencié FSGT ayant eu une autre licence cycliste dans une autre fédération (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) lors de l'année N-1, est considérée comme multi licencié pour le championnat fédéral de clm individuel.

Pour pouvoir être qualifié au championnat fédéral de clm individuel 2026, chaque licencié-e FSGT et multi-licencié (H/F) devra justifier sa participation à huit (8) épreuves Vélo F.S.G.T. (cyclo-cross, route, clm, vtt, xc marathon, piste, gravel, vae, deux (2) épreuves du championnat Race E-cyclisme au maximum, deux (2) organisations au maximum), cinq (5) épreuves pour les cadets G/F du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional (route) de la saison en cours.

Si un de ces championnats a lieu après le 1er juin 2026, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées.

Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

Pour les épreuves à étapes une seule étape par jour est prise en compte.

Des dérogations sont possibles pour les cas qui suivent :

Annulation d'épreuve déclarée au calendrier une (1) maximum.

Sur justification par un certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements.

Pour 2026, tout coureur-euse classé OPEN 1 ou dans une catégorie supérieure FFC, quelle que soit la discipline, en 2023, 2024, 2025 ne pourra se voir délivrer une licence FSGT des activités vélo y compris tout coureur ayant totalisé plus de 200 points au classement national FFC route en 2023 et 2024 (plus de 100 points pour les féminines).

Ne pourra pas participer à ce championnat :

- **Tout coureur Homme possédant plus de 200 pts et 100 pts pour les femmes au classement national route FFC 2025**
- **Tout.e coureur.euse doublement licencié.e FSGT/FFC qui atteint en cours de saison plus de 200 points pour les hommes et 100 points pour les féminines et cadets,**
- **Tout coureur cadet G/F possédant-e plus de 100 points au classement national route FFC 2025**
- **Tout coureur-euse ayant totalisé-e plus de 400 points au classement de la Coupe de France VTT FFC.**

- Tout coureur-euse comptant des points au classement de la Coupe de France FFC de cyclo-cross au 31/12/2025.
- Tout coureur-euse figurant-e sur une liste d'athlètes de haut niveau au cours des 3 dernières années.
- Tout coureur-euse classé-e 1ère catégorie, Open 1 FFC quelle que soit la discipline au cours des 3 dernières saisons

Chaque coureur-euse devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les cadets

Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN (1) de Championnat National du coureur-euse concerné-e.

2. Engagement :

Chaque Comité départemental peut engager le nombre de coureur-euse-s qu'il désire.

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 25 MAI 2026 ET AVEC POUR CLÔTURE LE 12 JUIN 2026. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR MODIFIER L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

Tarif d'engagement : 14€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier en ligne prévu à cet effet avant le 20 juin 2026.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

3. Tenue vestimentaire :

Chaque coureur-euse devra revêtir un maillot de club ou de comité.

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit. (Règlement national).

4. Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur les concurrents sont interdites.

- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs.

Pour les cadets et cadettes, seuls sont autorisés les vélos traditionnels avec roues à rayons et le casque route habituel (conforme au RTS de la FFC), ainsi que les prolongateurs.

- Sont interdits les vélos à assistance électrique.

5. Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **2026 (annuelle)** dûment remplie avec : la photo et le timbre fédéral et avec l'assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.**

La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

6. Déroulement des épreuves :

L'ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements.

- Départ toutes les 30 secondes.
- L'absence d'un concurrent ne change pas l'horaire des départs.
- Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Il est interdit aux concurrents rejoints, de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Utilisation de la route :

La circulation est ouverte à la circulation en sens inverse, il y a obligation de rester à droite de la route, de ne pas couper dans les virages, de ne pas dépasser la ligne médiane de la route. Tous coureur-euse-s ne respectant pas ces consignes données, seront déclassés.

7. Changement de matériel :

Les voitures de dépannage ne seront pas autorisées à suivre.

Changement de roue sur tout le parcours.

Changement de vélo interdit.

8. Récompenses fédérales :

Les vainqueurs de chaque catégorie d'âge se verront remettre un macaron, et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie d'âge recevront une médaille. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureur-euse-s doivent être en tenue de comité ou de club, si cela n'était pas le cas, les représentant-e-s fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses

9. Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euse-s ou tous accompagnateur-trice-s (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur-trice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

10. Contrôle antidopage:

Tout sportif-ive inscrit-e sur la liste des engagé-e-s du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il est présent sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il /elle doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve que son nom ou dossard y est inscrit, (un-e dirigeant-e ou parent de mineur peut vérifier cette inscription).

Il sera pris en charge par une escorte (H ou F).

Pour les mineurs, un parent peut être présent ou le/la représentant-e légal, peut accompagner le sportif.

La non présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

11. Fraude technologique (dopage mécanique):

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le/la ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés (es).

Une procédure disciplinaire sera engagée, article 19 bis du règlement National.

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet de sanctions (Article 19 bis du règlement National).

12. Respect de l'environnement article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euse-s ou tout accompagnateur-trice (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur-trice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

13. Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureur-euse-s, dirigeant-e-s pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs championnats nationaux.

14. Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du/de la ou des coureur-euse-s.

15. Réclamation :

Toute réclamation après l'épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentant-e-s fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT.

14&16 RUE DE SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX



1934 - 2024



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT
CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE DE DEUX
SAISON 2026

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRÉTARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE de DEUX 2026

1. Qualification :

Les sélections sont départementales, aucune sélections régionales ou de clubs.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié-e-s FSGT **ayant repris-e leur licence avant le 1er avril 2026.**

**JUNIORS NE-ES EN 2008 ET 2009
ESPOIRS NE-ES ENTRE 2004 ET 2007
SENIORS NE-ES ENTRE 1987 ET 2003
VETERANS NE-ES ENTRE 1977 ET 1986**

**SUPER VETERANS NE-ES ENTRE 1967 ET 1976
ANCIENS NE-ES ENTRE 1966 ET 1957
SUPER ANCIENS NE-ES 1956 ET AVANT**

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 2026.

Tout licencié FSGT ayant eu une autre licence cycliste dans une autre fédération (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) lors de l'année N-1, est considérée comme multi licencié pour le championnat fédéral de clm individuel.

Pour pouvoir être qualifié au championnat fédéral de clm par équipe de deux 2026, chaque licencié-e FSGT et multi-licencié (H/F) devra justifier sa participation à huit (8) épreuves Vélo F.S.G.T. (cyclo-cross, route, clm, vtt, xc marathon, piste, gravel, vae, deux (2) épreuves du championnat Race E-cyclisme au maximum, deux (2) organisations au maximum), du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional (route) de la saison en cours.

Si un de ces championnats a lieu après le 1er juin 2026, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées.

Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

Pour les épreuves à étapes une seule étape par jour est prise en compte.

Des dérogations sont possibles pour les cas qui suivent :

Annulation d'épreuve déclarée au calendrier une (1) maximum.

Sur justification par un certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements.

Pour 2026, tout coureur-euse classé OPEN 1 ou dans une catégorie supérieure FFC, quelle que soit la discipline, en 2023, 2024, 2025 ne pourra se voir délivrer une licence FSGT des activités vélo y compris tout coureur ayant totalisé plus de 200 points au classement national FFC route en 2023 et 2024 (plus de 100 points pour les féminines).

Ne pourra pas participer à ce championnat :

- **Tout coureur Homme possédant plus de 200 pts et 100 pts pour les femmes au classement national route FFC 2025**
- **Tout.e coureur.euse doublement licencié.e FSGT/FFC qui atteint en cours de saison plus de 200 points pour les hommes et 100 points pour les féminines et cadets,**
- **Tout coureur cadet G/F possédant-e plus de 100 points au classement national route FFC 2025.**
- **Tout coureur-euse ayant totalisé-e plus de 400 points au classement de la Coupe de France VTT FFC.**

- Tout coureur-euse comptant des points au classement de la Coupe de France FFC de cyclo-cross au 31/12/2025.
- Tout coureur-euse figurant-e sur une liste d'athlètes de haut niveau au cours des 3 dernières années.
- Tout coureur-euse classé-e 1ère catégorie, Open 1 FFC quelle que soit la discipline au cours des 3 dernières saisons

Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN (1) de Championnat National du coureur-euse concerné-e.

2. Engagement :

Chaque Comité départemental peut engager le nombre de coureur-euse-s qu'il désire.

LES ENGAGEMENTS SERONT FAITS EN LIGNE À PARTIR DU 25 MAI 2026 ET AVEC POUR CLÔTURE LE 12 JUIN 2026. APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES SOIT POUR UN OUBLI, SOIT POUR MODIFIER L'ORDRE DES INSCRIPTIONS

Tarif d'engagement : 2X14€ = 28€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier en ligne prévu à cet effet avant le 20 juin 2026.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Les équipes doivent être de la même catégorie d'âge (ex. senior-e/senior-e ou mixte G/F), des équipes de catégorie différente (senior/vétéran), elles seront hors championnat.

3. Tenue vestimentaire :

Chaque coureur-euse devra revêtir un maillot de club ou de comité, *l'équipage doit revêtir le même maillot.*

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit. (Règlement national).

4. Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur les concurrents sont interdites.

- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs.
- **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

5. Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **2026 (annuelle)** dûment remplie avec : la photo et le timbre fédéral et avec l'assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.**

La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

6. Déroulement des épreuves :

L'ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements.

- Départ toutes les 1 minute..
- L'absence d'un concurrent ne change pas l'horaire des départs.
- Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Il est interdit aux concurrents rejoints, de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Utilisation de la route :

La circulation est ouverte à la circulation en sens inverse, il y a obligation de rester à droite de la route, de ne pas couper dans les virages, de ne pas dépasser la ligne médiane de la route. Tous coureur-euse-s ne respectant pas ces consignes données, seront déclassés.

7. Changement de matériel :

Les voitures de dépannage ne seront pas autorisées à suivre.

Changement de roue sur tout le parcours.

Changement de vélo interdit.

8. Récompenses fédérales :

Les vainqueurs de chaque catégorie d'âge se verront remettre un macaron, et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie d'âge recevront une médaille. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureur-euse-s doivent être en tenue de comité ou de club, si cela n'était pas le cas, les représentant-e-s fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

9. Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euse-s ou tous accompagnateur-trice-s (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur-trice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

10. Contrôle antidopage:

Tout sportif-ive inscrit-e sur la liste des engagé-e-s du championnat national peut-être contrôlé à partir du moment où il est présent sur le lieu du championnat, avant ou après l'épreuve.

Il /elle doit vérifier que sur les panneaux d'affichage (ligne d'arrivée ou au local du contrôle) avant et après son épreuve que son nom ou dossard y est inscrit, (un-e dirigeant-e ou parent de mineur peut vérifier cette inscription).

Il sera pris en charge par une escorte (H ou F).

Pour les mineurs, un parent peut être présent ou le/la représentant-e légal, peut accompagner le sportif.

La non présentation à un contrôle antidopage est considérée comme un contrôle positif.

11. Fraude technologique (dopage mécanique):

Contrôle des vélos par les commissaires de course :

Le/la ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.

Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés (es).

Une procédure disciplinaire sera engagée, article 19 bis du règlement National.

Ces refus est assimilé à une fraude technologique, et fait l'objet de sanctions (Article 19 bis du règlement National).

12. Respect de l'environnement article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euse-s ou tout accompagnateur-trice (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur-trice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

13. Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureur-euse-s, dirigeant-e-s pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs championnats nationaux.

14. Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du/de la ou des coureur-euse-s.

15. Réclamation :

Toute réclamation après l'épreuve lors du championnat national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentant-e-s fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat national à l'adresse suivante :

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT.

14&16 RUE DE SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX



FSGT
— 1934 - 2024 —



COMMISSION FÉDÉRALE DU

COLLECTIF NATIONAL

DES

ACTIVITÉS VÉLO

CRITERIUM FSGT ROUTE
DES ECOLES DE VELO 2026

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTofficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

01 49 42 23 47

SECRETARIAT CFA

thomas.valle@fsgt.org

woifflard.jacques@free.fr

marion.sorre-bosdure@fsgt.org

CRITERIUM FSGT ROUTE DES ECOLES DE VELO 2026

1. PREAMBULE :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.

Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des coreprésentants fédéraux.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

2. QUALIFICATION :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérent-e-s FSGT dont la licence a été validée avant le **01 juin 2026**, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

Puceron-e née en 2022 et 2023

Moustique G/F née en 2020 et 2021

Poussin-e née en 2018 et 2019

Pupille G/F née en 2016 et 2017

Benjamin-e née en 2014 et 2015

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge en 20256

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Puceron Garçon, Puceron Fille, Moustique Garçon, Moustique Fille, Poussin, Poussine, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et Benjaminne.

Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge inter-comités sera établi.

- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 25 mai 2026, et la clôture se fera le 12 juin 2026.

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

- Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.
- Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.
- Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 20 juin 2026

Tarif d'engagement : 3€ de moustique G/F à Benjamin G/F,

Gratuit pour les PUCERON-E-S et possibilité de s'inscrire sur place.

3. MATERIEL :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo ou sur la draisienne même en dehors des épreuves. Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo pour les catégories de Moustique à Benjamin.

Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement pour les Moustiques, Poussins et Pupilles, et 6,40 m pour les Benjamins.

Pas de blocage de dérailleurs. **Vérification des braquets dans chaque comité au moins une fois avant le championnat.**

Pour les Pucerons, tout type de draisienne est autorisé.

Pour la sécurité des participants, Interdiction à toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse.

Les boyaux doivent être parfaitement collés. Les gants sont obligatoires ainsi que les chaussures fermées.

4. PRISE DES DOSSARDS :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

5. DEROULEMENT DES EPREUVES :

SAMEDI

a) JEUX D'ADRESSE

- 1 parcours pour les Pucerons
- 1 parcours pour les Moustiques et Poussins
- 1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins

b) SPRINT

- Individuel chronométré Pucerons (20 m maxi)
- Individuel chronométré Moustiques et Poussins (60 m maxi)
- Individuel chronométré Pupilles et Benjamins (80 mètres maxi)

SAMEDI ou DIMANCHE

c) ROUTE (COURSE DIRECTE)

- 50 mètres Maxi pour les Pucerons
- 1 km Maxi pour les Moustiques, Soit une durée de 3 minutes
- 3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 minutes
- 5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 minutes
- 10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 minutes

Les horaires seront à consulter dans la plaquette du Fédéral Route

— 1934 - 2024 —

REGLEMENT TECHNIQUE

a) JEUX D'ADRESSE :

1. Principe :

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2. Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comité minimum un mois avant la date du Championnat. Pucerons, Moustiques, Poussins, Pupilles et Benjamins : les jeux seront notés sur la plaquette du National Route.

3. Barème des pénalités :

- A. Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.
- B. Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris, mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute (ou de deux fautes si le bidon est mal posé). Ensuite, il pourra continuer son parcours
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon
- Pied à terre
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4. Reconnaissance des parcours d'adresse :

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe. Toute demande d'explication se fera à ce moment-là
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps réalisé et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

b) SPRINT :

Epreuve individuelle et chronométrée.

c) ROUTE :

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée.

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques.

d) ACCIDENT – INCIDENT :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel (crevaison comprise) ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo et dûment constaté par les commissaires pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent (sauf pour la Route). Le coureur-euse qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer de point dans celle-ci. Il pourra cependant prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

e) DISCIPLINE :

Tout-e coureur-euse engagé-e sera soumis-e au respect au règlement du Critérium.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participant-e-s entraînera la mise hors course du coureur-euse.

Seul-e le/la responsable du coureur-euse sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

f) CLASSEMENT :

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

Pour le défi inter-comités, il faudra prendre la place du premier de chaque comité dans toutes les catégories représentées, ensuite prendre les 3 meilleures places. En cas d'égalité, prendre la meilleure place suivante et ainsi de suite.

g) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ARTICLE.23 DU REGLEMENT NATIONAL :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement voire exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets
- Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

h) RECLAMATION :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur-euse.

Toute réclamation après une épreuve lors du critérium national doit se faire sur l'imprimé prévu à cet effet disponible auprès des représentants fédéraux avant la remise des récompenses.

Toute autre réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le critérium national à l'adresse suivante :

COLLECTIF NATIONAL DES ACTIVITES VELO DE LA FSGT

14-16 RUE DE SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX

1934 - 2024